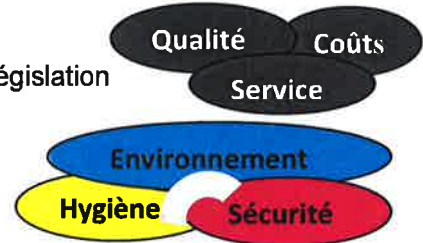


NOS AMBITIONS

CEC fabricant d'emballages en carton aspire à maintenir sur la durée le développement profitable et rentable de son activité tout en assurant ses responsabilités envers ses clients et les autres parties intéressées (collaborateurs, actionnaires, collectivité et consommateurs ...). A ce titre CEC veut être :

- Une entreprise **PERFORMANTE** qui assure qualité, service et optimisation des coûts
- Une entreprise **RESPONSABLE**:
 - o qui produit des emballages surs et conformes à la législation
 - o qui prévient tout abus social ou non éthique



NOS ENGAGEMENTS

Pour soutenir cette position, je confirme, en tant que Président, veiller avec l'ensemble de l'équipe de la Direction au respect des engagements suivants :

ECOUTE : *Ecoute attentive du marché et de ses pratiques, de nos clients, des évolutions légales et technologiques, des évolutions de la norme BRC/IOP.*

LEGALITE : *Respect des législations en matière de sécurité des hommes et des produits, des législations sociales et environnementales.
Respect du code de bonne conduite CEC*

CONFORMITE : - aux cahiers des charges de nos clients
- au référentiel BRC/IOP (Management qualité et sécurité des produits)
- au cahier des charges IMPRIM'VERT (maîtrise environnementale)
- au référentiel FSC (chaîne de traçabilité des cartons avec origine certifiée)

RESSOURCES : maintien de ressources humaines, financières et matérielles appropriées et suffisantes pour assurer la qualité, la sécurité et la légalité des produits

AMELIORATION : Revue régulière de nos pratiques et résultats par rapport aux objectifs fixés pour identifier les possibilités d'amélioration à mettre en œuvre.

Chacun est sollicité à son poste pour respecter les normes et procédures en place et favoriser la mise en œuvre de notre présente politique et de nos engagements.

Fait à Valence, le 10 septembre 2018

S. GRAPY
Président

Ph. ARMANET
Directeur Général